

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2023-03

TVX2022-02 REPRISE DE LA GESTION DES EAUX DE L'ISDND DE MIRAMONT-DE GUYENNE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu le marché de Maîtrise d'œuvre n° PI2016-11 portant sur la reprise de la gestion des eaux de l'ISDND de Miramont-de-Guyenne, mission attribuée au bureau d'études CITEA notifié en date du 13 mars 2017,

Vu l'estimation des besoins réalisée par le bureau d'études CITEA, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence du marché de travaux,

Vu la consultation TVX2022-02 Reprise de la gestion des eaux de l'ISDND de Miramont-de-Guyenne publiée sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon et sur le site BOAMP le 31 octobre 2022 avec un délai limite de remise des offres fixé au 28 novembre 2022 à 12h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 1 seul pli a été reçu,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Valeur technique : 60%,
- Prix : 40%,

Considérant la demande de négociation financière formulée en date du 15 décembre 2022,

Considérant le rapport d'analyse des offres après négociation du MOE validé en date du 4 janvier 2023, dans lequel le Maître d'œuvre propose au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'offre du candidat apparu comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat,

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir dans le cadre du marché TVX2022-02 Reprise de la gestion des eaux de l'ISDND de Miramont-de-Guyenne, le groupement FAYAT TP/EUROVIA SAS, dont le mandataire est la SAS FAYAT TP STAT DUGARCIN, sise 10, route de Gaugelin, 47310 AUBIAC pour un montant de 348 360,50 € HT composé des éléments suivants :
 - Offre de base : 341 370,50 € HT,
 - PSE1 EP extérieurs : 6 990,00 € HT;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché est passé pour une durée de 4 mois (hors période de préparation) proposé par l'entreprise et courant à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au BP 2023 ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que le marché sera signé et notifié à la SAS FAYAT TP STAT DUGARCIN, mandataire du groupement FAYAT TP/EUROVIA SAS.

Fait à Damazan, le 6 janvier 2023

Le Président,

Michel MASSET